



C.C.A.S. DE BEUVRAGES

Note de présentation brève et synthétique



Compte Administratif 2022

Présenté et approuvé en Conseil d'administration le 11 avril 2023

Sommaire

- 1 - Le cadre général du Compte Administratif 2022
 - 2 - La section de fonctionnement
 - 3 - La section d'investissement
 - 4 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2022
 - 5 - Conclusion
-

1 - Le cadre général du Compte Administratif 2022

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de Beuvrages (CCAS) ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

1-1 Le principe

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, **2022** pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, le CCAS est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il s'agit d'un établissement public administratif communal qui a son propre budget. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

1-2 Le Compte Administratif 2022 du CCAS de Beuvrages

Le compte administratif 2022 a été approuvé le 11 avril 2023 par le conseil d'administration du CCAS. A la suite, lors de cette même séance, il a été délibéré l'affectation au BP 2023 de son résultat 2022.

Le compte administratif, ainsi que les délibérations s'y rapportant sont consultables sur le site internet de la Ville ainsi que sur demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- ✘ La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- ✘ La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique du CCAS ; cette section est limitée à quelques acquisitions en matériel, mobilier ou logiciel.

En outre, le CCAS n'est pas impacté ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celui-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

2 - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

2-1 Les recettes de fonctionnement

Outre le résultat reporté 2021 qui s'élève à 66 139,71 € (16 % des recettes de fonctionnement), les recettes peuvent être regroupées en 3 catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

- ✓ **Des produits des services** (chapitre 70), pour un peu plus de 2 % des recettes ; il s'agit de la participation des usagers du CCAS aux aides sociales facultatives (Pass séniors).
- ✓ **Des diverses dotations et subventions reçues** pour 81 % de ces recettes (chapitre 74),

Les financeurs ;

- ✗ L'Etat participe au financement du CCAS en prenant en charge notamment une part des rémunérations relatives aux emplois aidés (En 2022, aide de l'Etat concernant les contrats uniques d'insertion pour montant total de 11 064,78 €), mais également en répondant à des appels à projets comme la subvention politique de la ville de 6 376 € afin de financer le projet « une journée à la mer » ;
 - ✗ Le Département verse une subvention pour les actions menées par le CCAS dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi (En 2022 – 8 983,34 €), outre diverses participations à des projets comme « conférence financeurs » et « octobre rose » ;
 - ✗ La principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle en provenance de la Ville de Beuvrages pour un montant total de 298 440,29 € ; Elle représente pour 2022, 72 % des recettes totales et 90 % du chapitre des dotations et subventions reçues (R74) ;
 - ✗ Enfin, ponctuellement, d'autres financeurs extérieurs peuvent subventionner le CCAS, à l'instar de la ligue contre le cancer pour sa participation à l'action « octobre rose » (500 €) et le groupe Malakoff pour son prix « semaine bleue » (2 000€).
- ✓ **Des autres produits de gestion courante et des recettes exceptionnelles**, recettes d'importance quasiment nulle (pour moins de 1%), qui correspondent majoritairement à des remboursements de factures (avoirs, dégrèvements, trop-perçus sur avances) ou à de rares dons.

2-2 Les dépenses de fonctionnement

- ✓ **Des charges à caractère général** (26 % des dépenses de fonctionnement), achats de matériel et de fournitures, prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;
 - ✗ Les charges de fonctionnement de la structure ; elles sont essentiellement liées au fonctionnement quotidien de la structure. Il s'agit des fournitures administratives, assurances et autres charges diverses du service,
 - ✗ Les charges liées aux actions menées par le CCAS ; il s'agit des dépenses pour la mise en place d'actions ou d'évènements en faveur des bénéficiaires du CCAS, notamment les personnes âgées de plus de 62 ans : le banquet, le colis, la semaine bleue et l'après-midi dansant. Il existe également d'autres actions menées telles que l'atelier d'insertion sociale, l'atelier des saveurs et du bien-être, le chantier éducatif et octobre rose.
- ✓ **Des charges de personnel et frais assimilés** (62 % des dépenses) représentant les dépenses liées au personnel du CCAS (chapitre 012).
- ✓ **Des autres charges de gestion courante** (12 % des dépenses),

Il s'agit principalement des aides sociales facultatives ;

- ✗ Les chèques d'accompagnement personnalisé,
- ✗ Les chèques d'accompagnement personnalisé Energie,
- ✗ Les aides aux services et transport.

- ✓ **Des charges exceptionnelles** (D67), nulles en 2022.
- ✓ **Des amortissements** de l'exercice 2022, pour 3 920,47 €, soit 1% des dépenses de fonctionnement, qui par un jeu d'écritures d'ordre deviennent des recettes d'investissement.

3 - La section d'investissement

Cette section est de faible valeur ; elle est limitée à quelques écritures, n'est alimentée que majoritairement par l'excédent reporté de 2021 et n'est concernée que par quelques dépenses de mobilier, matériel de bureau et informatique et de logiciel. Cette année, une seule dépense d'investissement a été réalisée et concerne l'acquisition d'une fontaine à eau.

3-1 Les recettes d'investissement

Outre le résultat d'investissement reporté 2021 qui s'élève à 8 837,55 € (soit 69 % des recettes d'investissement), elles sont constituées exclusivement ;

- ✓ **Des amortissements** de l'exercice 2022, pour 3 920,47 €, soit 31 % des recettes d'investissement.

3-2 Les dépenses d'investissement

Elles sont composées, pour les réalisations 2022 que ;

- ✓ **D'immobilisations corporelles**, représentées uniquement par l'acquisition d'une fontaine à eau pour le service pour un montant de 1 016,64 €.

4 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2022

Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2022 réalisées

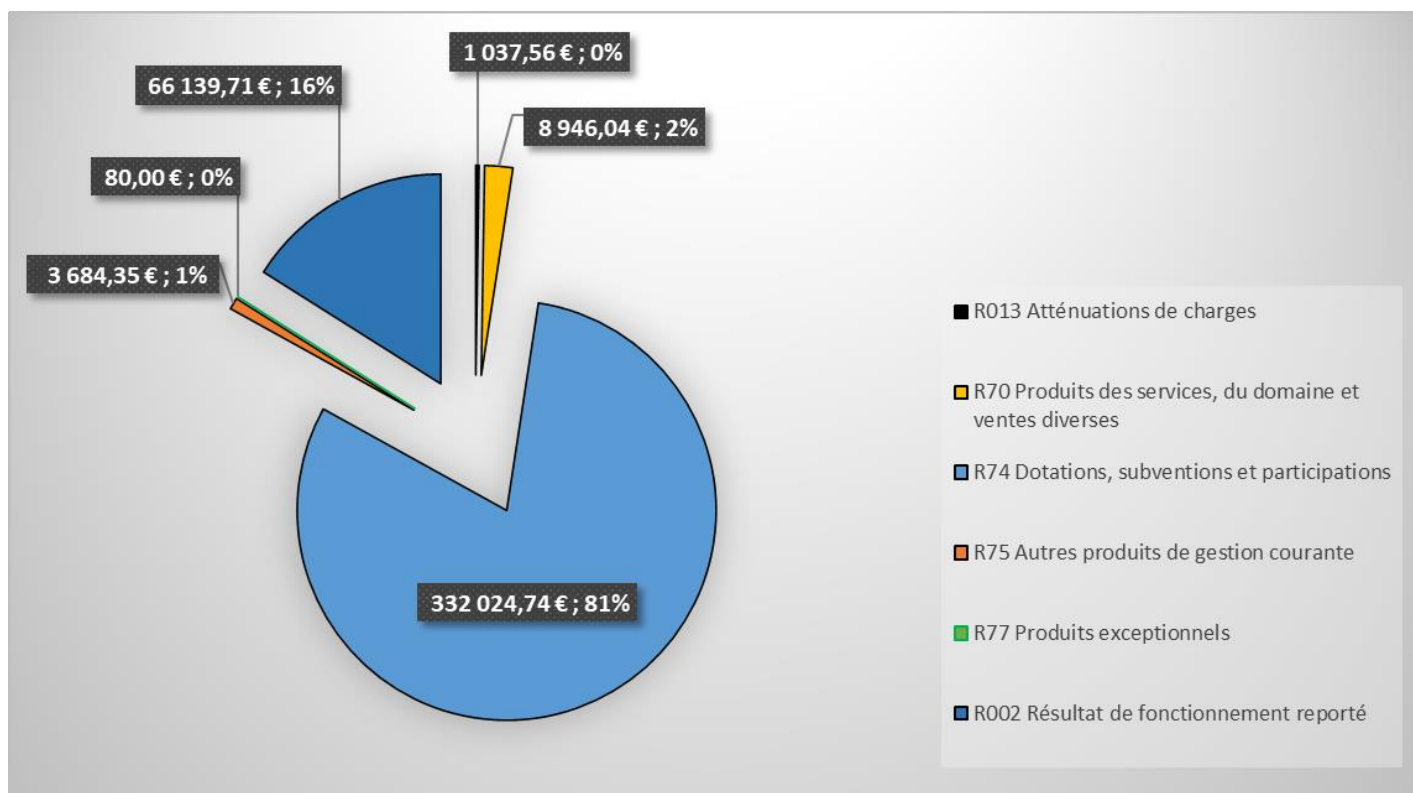
Recettes de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2022	En montant	En %
			CA 2022	CA 2022
R013	Atténuations de charges	- €	1 037,56 €	0,25%
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 000,00 €	8 946,04 €	2,17%
R74	Dotations, subventions et participations	392 901,29 €	332 024,74 €	80,61%
R75	Autres produits de gestion courante	- €	3 684,35 €	0,89%
R77	Produits exceptionnels	- €	80,00 €	0,02%
Sous total		395 901,29 €	345 772,69 €	
R002	Résultat de fonctionnement reporté	66 139,71 €	66 139,71 €	16,06%
Σ		462 041,00 €	411 912,40 €	100,00%

Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2022 réalisées

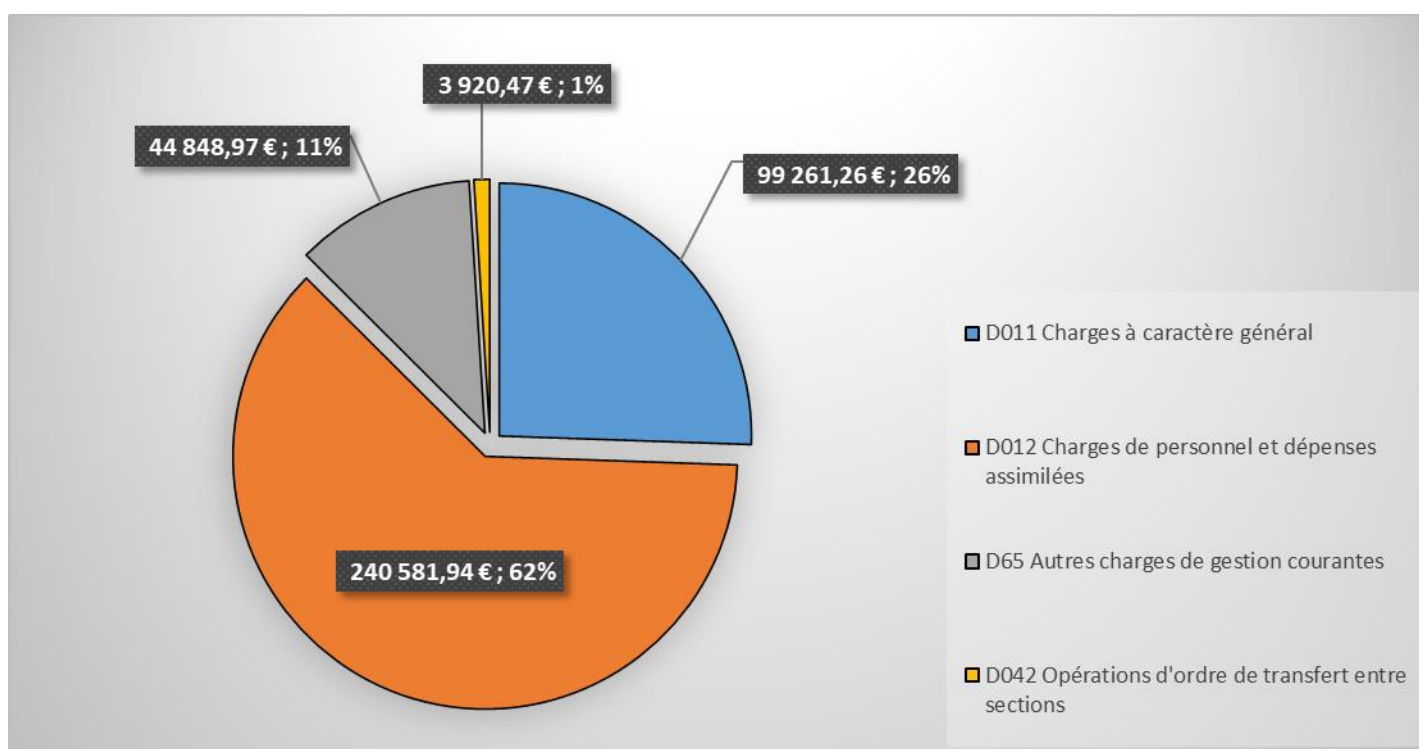
Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2022	CA 2022	CA 2022
D011	Charges à caractère général	133 205,20 €	99 261,26 €	25,54%
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	276 700,00 €	240 581,94 €	61,91%
D65	Autres charges de gestion courantes	48 135,80 €	44 848,97 €	11,54%
D67	Charges exceptionnelles	- €	- €	0,00%
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	0,00%
D042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00 €	3 920,47 €	1,01%
Σ		462 041,00 €	388 612,64 €	100,00%

Résultat de fonctionnement 2021	23 299,76 €
--	--------------------

Répartition des recettes de fonctionnement au CA 2022



Répartition des dépenses de fonctionnement au CA 2022



Détail par chapitres des recettes et dépenses d'investissement 2022 réalisées

Recettes d'investissement		Pour mémoire Budget 2022	CA 2022	CA 2022
R10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	0,00%
R021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	0,00%
R024	Produits des cessions	- €	- €	0,00%
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 000,00 €	3 920,47 €	30,73%
Sous total		4 000,00 €	3 920,47 €	30,73%
R001	Résultat d'investissement reporté	8 837,55 €	8 837,55 €	69,27%
Σ		12 837,55 €	12 758,02 €	100,00%

Dépenses d'investissement		Pour mémoire Budget 2022	CA 2022	CA 2022
D20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	- €	0%
D21	Immobilisations corporelles	8 837,55 €	1 016,64 €	100%
Σ		12 837,55 €	1 016,64 €	100%

Résultat d'investissement 2022	11 741,38 €
---------------------------------------	--------------------

Calcul du résultat de l'exercice 2022 pour le CCAS de Beuvrages

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	388 612,64 €	
Recettes	345 772,69 €	
Résultat de l'exercice 2022	-42 839,95 €	(Déficit)
Résultat reporté des exercices antérieurs	66 139,71 €	(Excédent)
Résultat à affecter (1)	23 299,76 €	(Excédent)

Restes à réaliser

· Dépenses	0,00 €	
· Recettes	0,00 €	
Résultat global section de Fonctionnement	23 299,76 €	(Excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 016,64 €	
Recettes	3 920,47 €	
Résultat de l'exercice 2022	2 903,83 €	(Excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	8 837,55 €	(Excédent)
Résultat à affecter (2)	11 741,38 €	(Excédent)

Restes à réaliser 2022

· Dépenses	0,00 €	
· Recettes	0,00 €	
Restes à réaliser cumulés (3)	0,00 €	

Résultat global section d'Investissement (2)+(3)	11 741,38 €	(Excédent)
---	--------------------	-------------------

SYNTHESE DES 2 SECTIONS

Résultat de clôture hors restes à réaliser (1) + (2)	35 041,14 €	(Excédent)
Résultat net de clôture (avec restes à réaliser) (1) + (2) + (3)	35 041,14 €	(Excédent)

Le résultat de l'exercice 2022 ; Quelle affectation votée ?

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice*		- 42 839,95 €
B. Résultats antérieurs reportés*	ligne 002 du Compte Administratif	66 139,71 €
C. Résultat à affecter	= A. + B. (hors restes à réaliser)	23 299,76 €
Si C. est négatif, report du déficit en D 002		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement*		
	D 001 (si déficit)	
	R 001 (si excédent)	11 741,38 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement*		
Besoin de financement		- €
Excédent de financement		
F. Besoin de Financement	F. = D. + E.	- €
AFFECTATION = C.	C. = G. + H.	23 299,76 €
1) G. Affectation en réserves	R 1068 en investissement	- €
	G = au minimum couverture du besoin de financement F.	
2) H. Report en fonctionnement	R 002	23 299,76 €
3) OU Déficit reporté si C. négatif	D 002	- €

* précédé du signe + (si excédent) ou - (si déficit)

5 - Conclusion

- ✘ Un budget sans engagement pluriannuel, sans emprunt, constitué de 2 sections composées de dépenses et de recettes, celle d'investissement de faible valeur, limitée à quelques écritures,
- ✘ Un compte administratif 2022 en totale concordance avec les comptes présentés au compte de gestion 2022 du receveur du CCAS,
- ✘ Un compte administratif avec un total de 388 612,64 € en dépenses de fonctionnement et 345 772,69 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent de 66 139,71 €, donnant un résultat de fonctionnement global d'un montant de **23 299,76 €**,
- ✘ Un compte administratif avec un total de 1 016,64 € en dépenses d'investissement et 3 920,47 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent de 8 837,55 €, donnant un résultat d'investissement d'un montant de **11 741,38 €**,
- ✘ Aucun reste à réaliser 2022 ni en dépenses, ni en recettes d'investissement seront à reprendre au BP 2023,
- ✘ Une décision d'affectation dès le BP 2023 de la totalité du résultat de fonctionnement de **23 299,76 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- ✘ Le résultat d'investissement est automatiquement reporté en investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour **11 741,38 €**.